

# Journal of Badiou Studies

## Renaud Pleitinx

### Badiou en Architecture

#### Introduction

Dans une conférence prononcée en 1997 et publiée sous le titre “Comment parler aujourd’hui de la ville et de l’architecture?” dans le recueil *Pour une anthropologie de l’espace*, Françoise Choay dénonce la mise en circulation de textes dans lesquels des architectes empruntent des concepts à des philosophes pour légitimer leur production architecturale. L’attaque est sévère et porte moins sur le principe de l’emprunt que sur la manière de le restituer.

“Apparue en France dans le sillage de Mai 1968 avec l’utilisation de Heidegger et de Foucault, ayant ensuite trouvé sa terre d’élection aux États-Unis, d’où elle nous revient nantie d’une vitalité accrue, la démarche consiste à dépecer les textes élus en y prélevant, au gré d’analogies formelles ou anecdotiques, des concepts et des fragments qui, une fois décontextualisés, c’est-à-dire désémantiser, sont projetés dans un domaine étranger: voir les aventures de la ‘déconstruction’ heideggérienne, popularisée par Derrida, ou encore de “l’espace public” habermassien. L’architecte Peter Eisenman est sans doute la figure emblématique de cette démarche de légitimation. Aussi éclectique dans le choix de ses idoles qu’approximatif, ou même erratique, dans la lecture de leurs écrits, il a successivement invoqué l’autorité de Chomsky au début des années 1970, puis celles de Derrida, Lyotard, Baudrillard, Walter Benjamin, Habermas. Aujourd’hui, Hanna Arendt est au zénith et voici venir le temps des Gilles Deleuze et Michel de Certeau.”<sup>[1]</sup>

Dans une note de bas page, Françoise Choay ajoute un commentaire : “Neuf ans plus tard, la situation n’a pas changé. Le nouveau gourou est maintenant Alain Badiou. Cf. “Weaponized Thought. Ethical Militance and the Group-Subject”, article anthologique d’Emily Apter dans la revue américaine *Grey Room* (“consacrée à la théorisation de l’architecture moderne et contemporaine”), MIT press, 14 (2004) 7-23. Cf. aussi les travaux théoriques de l’école d’architecture de Louvain-la-Neuve.”<sup>[2]</sup>

Ce commentaire est pour le moins déplacé et malheureux. Déplacé d’abord parce que l’article et les travaux auxquels il renvoie sont hors de cause et de propos. L’article d’Emily Apter en effet ne parle nullement d’architecture et ne légitime aucune des productions de son auteure, qui d’ailleurs n’est pas architecte, mais Professeure de français et de littérature comparée à la New York University. La référence aux ‘travaux théoriques de l’école d’architecture de Louvain-la-Neuve’ n’est, quant à elle, pas plus justifiée; aucun des programmes de recherche en Théorie de l’architecture conduits au sein de l’institution visée ne s’est proposé d’exploiter systématiquement l’œuvre philosophique d’Alain Badiou, et aucun des chercheurs mis en cause n’a commis l’erreur de convoquer les catégories du

philosophe pour justifier ses propres travaux d'architecte. Mais, le commentaire de Françoise Choay est aussi malheureux, car il disqualifie implicitement l'intérêt que des architectes pourraient nourrir à l'égard du propos philosophique d'Alain Badiou, réduit sans ménagement au statut de 'gourou'.

Contre un avis aussi peu fondé que défavorable, cet article a pour ambition de dire en quoi l'œuvre philosophique d'Alain Badiou peut à bon droit intéresser les architectes et leur fournir à l'occasion des catégories adéquates à la description de leur pratique. Pour ce faire, nous discuterons, dans un premier temps, la légitimité et l'opportunité d'une application de la philosophie d'Alain Badiou à l'architecture. Nous montrerons, dans un second temps, que celle-ci permet, au travers de la catégorie de procédure générique, de décrire et d'attester une pratique particulière et exceptionnelle, nommément générique, du projet d'architecture.

## Philosophie Badiouienne et Champ Architectural

À destination des lecteurs les moins familiarisés avec l'œuvre philosophique d'Alain Badiou, il convient d'en présenter brièvement l'enjeu et les thèmes principaux. L'enjeu majeur de l'entreprise philosophique d'Alain Badiou est d'attester, contre tout relativisme, l'existence de vérités. Pour mieux reconnaître leur actualité historique, Alain Badiou propose dans son œuvre philosophique une conceptualisation systématique du processus par lequel des vérités adviennent, en définissant et décrivant les instances et les opérations nécessaires à leur production. Distribué dans les deux maîtres ouvrages du philosophe: *L'être et l'événement* (1988) et *Logiques des mondes* (2006), le propos philosophique d'Alain Badiou se laisse diviser de manière somme toute classique en deux volets complémentaires: l'un que nous qualifierons de métaphysique, l'autre d'éthique. Le volet métaphysique, qui comprend l'Ontologie du multiple (*L'être et l'événement*) et la Grande Logique (*Logiques des mondes*), s'attache à décrire les situations ou les mondes, selon la perspective adoptée, au sein desquels apparaissent des vérités.[3] Le volet éthique, qui comprend une Théorie du Sujet (*L'être et l'événement*) et une Théorie des points (*Logiques des mondes*), est quant à lui consacré à la description des processus qui trouvant leur origine dans un événement, engagent les décisions de sujets et conduisent à l'épanouissement de vérités.

S'agissant, dans un premier temps, de discuter de la légitimité et de l'opportunité d'une application de la philosophie badiouienne au champ de l'architecture, il importe de remarquer d'emblée qu'Alain Badiou ne parle pas d'architecture. Ceci doit s'entendre de deux manières. D'abord, l'architecture n'est pas l'objet désigné du propos du philosophe, lequel se concentre sur les thèmes métaphysiques et éthiques précédemment énoncés. Ensuite, l'architecture ne compte pas parmi les arts que Badiou convoque régulièrement pour illustrer ou valider son propos, tels que le théâtre, la poésie, la musique, la peinture voire le cinéma. Le thème de l'architecture est en effet très rarement abordé dans l'œuvre philosophique d'Alain Badiou et toujours de manière incidente. Dans *Le Siècle*, illustrant le désir universaliste caractéristique du XXe siècle, Badiou évoque brièvement "le Bauhaus en architecture, un bâtiment que rien ne particularise, car il est ramené à une fonctionnalité translucide, universellement reconnaissable et oublieuse de toute particularité stylistique." [4] Dans *Logiques des mondes*, en guise d'illustration du concept de localisation, Badiou décrit en des termes proprement topologiques, la composition de la ville de Brasilia.[5] Notoirement donc, l'architecture ne fait pas partie des priorités discursives du philosophe.

Cet état de fait, que nous ne cherchons pas à expliquer, n'implique pas que la philosophie badiouienne ne puisse en droit s'appliquer à l'architecture. Au contraire, il faut s'aviser que le propos philosophique d'Alain Badiou, qui se caractérise par un degré maximal de généralité conceptuelle, inclut nécessairement l'architecture. D'une part, les catégories ontologiques et phénoménologiques de multiple ou d'objet, définies par Alain Badiou, subsument respectivement toute chose réputée être ou dont l'être est situé. Dans la mesure où l'architecture et son produit, l'habitat, satisfont à cette exigence minimale, ils sont inclus, au titre de cas particuliers, dans les domaines de définition du multiple et de l'objet. Les thèses de l'Ontologie du multiple et de la Grande Logique, qui décrivent les

propriétés générales de ces entités, sont donc de pleins droits applicables à l'architecture et à l'habitat. D'autre part, les catégories proposées par Alain Badiou dans le volet éthique de son œuvre philosophique décrivent un processus pouvant avoir lieu dans des domaines aussi différents que la science, l'art, la politique et l'amour. Dans la mesure où l'architecture, en tant que production de l'habitat, appartient à la catégorie des arts, elle est de fait comprise dans les objets visés par l'éthique badiouienne. Ainsi, l'application dans le champ architectural des catégories métaphysiques et éthiques de la philosophie d'Alain Badiou est-elle parfaitement légitime.

Cependant, il faut constater que les catégories philosophiques forgées par Alain Badiou ne permettent pas de rendre un compte précis de l'architecture, entendue strictement ici comme production de l'habitat. D'une part en effet, l'Ontologie et la Grande logique ne fournissent pas de concepts propres à approfondir la compréhension de l'architecture et de son produit l'habitat. Les catégories métaphysiques définies par Alain Badiou négligent en effet, par le fait même de leur généralité, les propriétés particulières des multiples ou des objets que sont l'architecture et l'habitat. Inefficaces à ce degré de précision, elles ne permettent ni d'explicitier les subtils ressorts artistiques de l'architecture, ni d'épuiser l'analyse d'un corpus d'habitat donné. D'autre part, les catégories de l'éthique badiouienne ne sont pas plus adéquates à rendre compte de l'architecture en tant que telle. En effet, leur vocation est de décrire les instances d'un processus essentiellement décisionnel. C'est en effet, selon Alain Badiou, par l'opération de décisions successives qu'adviennent les vérités. La décision occupe à vrai dire une place cruciale dans le dispositif conceptuel d'Alain Badiou qui s'apparente sous cet aspect à une théorie de la décision militante. Celui-ci rend compte en effet d'une modalité particulière de la décision, caractérisée par des conditions événementielles, une subjectivité militante, et des effets de vérité. Cette position centrale qu'occupe la décision confère à l'éthique badiouienne un point de vue optatif qui détermine la nature des objets qu'elle est susceptible de prendre en considération. Envisagés dans la perspective de l'éthique badiouienne, les domaines de la science, de l'art, de la politique, et de l'amour ne sont pas considérés pour eux-mêmes ni en eux-mêmes, mais en tant que lieux de décision. Ce biais implique que les déterminismes propres à la science, à l'art, à la politique, et à l'amour, dont l'explication nécessite un appareillage hypothétique et conceptuel adapté, demeurent en deçà du pouvoir d'élucidation des catégories de l'éthique badiouienne. Appliquées en particulier à l'architecture, ces dernières ne sont finalement d'aucun secours pour expliciter les fins rouages de la production de l'habitat. Ainsi donc, la philosophie badiouienne, alors même qu'elle inclut l'architecture dans son domaine de pertinence, ne permet-elle pas de comprendre et de décrire l'architecture, entendue strictement comme production de l'habitat.

Néanmoins, l'exploitation des thèses philosophiques d'Alain Badiou dans le champ de l'architecture reste opportune. Appropriées à la description d'un processus décisionnel, les catégories de l'éthique badiouienne se révèlent adéquates pour rendre compte, non pas de l'architecture, mais d'une modalité du 'projet d'architecture', compris ici comme le processus délibératif qui oriente et informe la production de l'habitat. C'est en effet en ce point du domaine architectural, où l'habitat se décrète, qu'elles s'appliquent avec un bénéfice heuristique maximal.

Ceci justifie que des architectes, dont la tâche socialement assignée est moins de produire des habitats que d'établir des projets d'architecture, s'intéressent à l'œuvre philosophique d'Alain Badiou et convoquent à l'occasion ses catégories.

### **Procédures génériques et projet d'architecture**

Ayant établi la légitimité et l'opportunité d'une application de l'éthique badiouienne non pas à l'architecture proprement dite, mais au projet d'architecture, défini comme le processus décisionnel prenant la production de l'habitat pour objet, nous montrerons que celle-ci permet de rendre compte, au travers de la catégorie de procédure générique, d'une pratique militante du projet d'architecture et partant d'attester l'existence de vérités architecturales.

Selon Alain Badiou, les vérités résultent de processus que désignent les termes de procédures générique. Pour comprendre le sens que Badiou accorde à cette expression, il convient de définir les termes de monde, d'événement, de sujet, d'enquête (point) et de vérité que la catégorie de procédure générique associe et intègre conceptuellement. Défini dans la Grande Logique, le concept de monde fait référence de manière générale au lieu de la procédure générique, lequel inclut des objets, des multiples situés, ainsi que les règles (plus proprement, le transcendantal) qui gouvernent leur apparition, leur prise en compte dans ce monde. Un événement est la condition d'une procédure générique autant que son point d'origine. Il consiste en l'irruption dans un monde de ce qui, selon les lois (le transcendantal) de ce monde, n'y apparaissait pas, n'y comptait pour rien. Le terme "sujet" désigne l'agent, indifféremment individuel ou collectif, de la procédure générique. L'enquête quant à elle est l'opération de la procédure générique qui consiste essentiellement en une décision visant à établir l'appartenance de tel objet du monde à l'ensemble des conséquences de l'événement. La vérité, enfin, est le résultat de la procédure générique. Elle se définit en termes badiouisiens comme la série potentiellement infinie des enquêtes postévénementielles, dont la collection constitue un ensemble d'objets qui finalement se révèle, au regard de monde, hétéroclite et inédit. En résumé, une procédure générique est un processus par lequel une vérité advient dans un monde, mettant au jour une nouveauté radicale qui bouleverse les lois de ce monde. Elle a pour condition l'irruption fugitive d'un événement et son aboutissement dépend de l'aptitude d'un sujet à poursuivre les enquêtes constitutives d'une vérité.

En proposant une compréhension du processus par lequel des vérités adviennent, Alain Badiou fournit les critères permettant d'en reconnaître empiriquement les conditions, les opérations ainsi que les agents effectifs, et ainsi d'attester l'existence de procédures génériques et de vérités. Régulièrement, exploitant les ressources conceptuelles de son système, le philosophe isole et donne en exemple des cas de procédure générique avérés: en science, la construction de la Théorie des ensembles initiée par Cantor, la démonstration du Théorème de Gödel; en art, l'invention de la musique dodécaphonique, l'abstraction de la peinture ; en politique, la révolution des esclaves conduite par Spartacus, la Commune de Paris, Mai 68, la Révolution culturelle; en amour, les passions d'Énée et Didon, de Tristan et Iseult.

S'agissant d'appliquer la catégorie de procédure générique au projet d'architecture, il convient d'abord de préciser ce que désigne, dans le domaine de l'architecture, les termes qui la définissent. Lieu de la procédure générique, un monde architectural comprend autant les structures formelles que mobilise usuellement l'architecture, à savoir: l'ensemble des types et des éléments de construction, des modes et des positions d'habitation, que les paramètres conjoncturels auxquels la production de l'habitat réfère conventionnellement, à savoir: les constructeurs, les habitants, les matériaux, les destinations de l'ouvrage, le terrain à bâtir. Point de départ d'une procédure générique, un événement architectural consiste en la mise à jour ou en l'apparition dans un monde architectural d'une forme ou d'une chose réputée ne pas apparaître ou ne compter pour rien dans ce monde. Dans l'ordre des formes, il peut s'agir de types et d'éléments de construction inusités, de modes d'habitation alternatifs, mais aussi d'agencements ou de compositions dépréciés. Dans l'ordre des choses, il peut s'agir d'habitants déconsidérés, de constructeurs inhabituels, d'affectations programmatiques marginales, de matériaux réputés indignes, de configurations parcellaires ou territoriales restées latentes. Participe d'un sujet d'architecture toute personne, mise en position de décider de l'exécution ou de l'occupation de l'habitat, qui se montre fidèle à un événement architectural. Il peut s'agir d'un architecte inventif, d'un entrepreneur attentif, d'un maître d'ouvrage lucide, d'un habitant résolu, d'un critique perspicace, voire d'un promoteur suicidaire. Une enquête architecturale correspond au moment de la décision visant à établir l'appartenance de telle forme, de telle chose voire de telle formule architecturale à l'ensemble des conséquences de l'événement. Enfin, une vérité architecturale s'identifie à l'ensemble des décisions conséquentes à l'événement qui gouvernent la production d'un habitat inédit.

Appliquée au champ architectural, la catégorie de procédure générique permet de rendre compte d'un régime particulier du projet d'architecture. Elle ne permet pas en effet de décrire le projet d'architecture en général, mais seulement les cas particuliers et exceptionnels, proprement génériques, où le processus de décision qui informe l'habitat est tout entier suspendu à la survenue hasardeuse d'un événement, garanti par la fidélité fragile d'un sujet, et producteur d'une nouveauté radicale.

Cependant, la catégorie de procédure générique, appliquée au projet d'architecture, reste susceptible de deux interprétations non contradictoires et éventuellement combinables que nous qualifierons distinctement d'"étendue" et de "restreinte." L'interprétation "étendue" de la catégorie de procédure générique accorde le statut d'enquête à des projets d'architecture distincts. Elle considère en effet que des projets procédant de commandes séparées sont les occasions d'une mise à l'épreuve d'un même événement inaugural. L'interprétation "restreinte" en revanche accorde le statut de procédure générique à un projet singulier. En pareil cas, ce projet s'identifie tout entier à une procédure générique et chaque point de décision interne au projet est assimilable à une enquête au sens qu'Alain Badiou accorde à ce mot. Envisagé sous l'angle de l'éthique badiouienne, le projet d'architecture peut ainsi se concevoir soit comme un des points décisifs d'une procédure générique soit comme une procédure générique en soi.

Finalement, l'attestation historique de vérités architecturales dépend de l'interprétation étendue ou restreinte que l'on se donne de la catégorie de procédure générique. L'interprétation étendue permet de reconnaître dans l'histoire l'existence de "séquences" génériques d'architecture. Par exemple, la séquence historique de l'Architecture Moderne peut, au regard des catégories badiouiennes, être considérée comme une authentique procédure générique. Tous les termes qui la définissent se retrouvent en effet dans l'épopée du Mouvement Moderne. Il y a d'abord, le monde architectural européen de l'immédiat après-guerre où un académisme moribond continue de prescrire le bon usage de registres formels appartenant à des styles éculés et la prise en compte de paramètres conjoncturels obsolètes. Il y a ensuite, l'événement architectural que l'on peut reconnaître autant dans la (re-)découverte de la compatibilité du béton et de l'acier, dans l'invention de la peinture abstraite, que dans l'émergence de paramètres fonctionnels ou sociaux jusqu'alors déconsidérés. Il y a en outre, le sujet architectural constitué par ceux qui se sont réclamés du Mouvement Moderne et ont participé aux premiers Congrès Internationaux d'Architecture Moderne (CIAM), avec en tête de proue Walter Gropius et Le Corbusier, militants farouches de la cause moderne. Mais il y a aussi, les enquêtes architecturales que sont les projets d'architecture moderne, esquissés ou exécutés, qui s'attachent à déduire les conséquences de l'événement architectural sur la manière de produire l'habitat. Et enfin, il y a la vérité architecturale propre à la modernité, qui par-delà les enquêtes particulières, consiste en la refonte du registre formel de l'architecture, des dispositifs et des spatialités convenues, et à une réévaluation des paramètres conjoncturels pertinents. La parfaite coïncidence entre la séquence de l'architecture moderne et la définition de la procédure générique justifie sans doute le fait que les rares exemples architecturaux cités par Alain Badiou appartiennent à cette séquence.

En revanche, l'interprétation "restreinte" de la procédure de vérité architecturale permet d'attester l'existence, non pas de séquences historiques, mais de "moments" d'architecture générique, plus confidentiels par définition. Toutes les caractéristiques définitoires de la procédure générique s'y retrouvent à nouveau quoi que, à moindre échelle, dans les limites strictes d'un unique projet. Selon une telle interprétation, le monde architectural se réduit alors aux termes d'une commande fixant les conditions (lieux, époque) et les paramètres conjoncturels (constructeur, terrain à bâtir, budget, habitant, matériaux...) de l'habitat à produire. En ce cas, l'événement est une possibilité formelle ou conjoncturelle rencontrée dans l'amas des données collectées et des formules envisagées. Le sujet en l'occurrence est constitué par les personnes associées directement aux décisions du projet qui se laissent intriguer par l'éventualité dégagée. Chacune des décisions prises par ce sujet unanime est alors assimilable à une enquête. Laquelle a pour enjeu de décider si telle forme, telle chose ou telle

formule d'habitat proposée appartient bien à l'ensemble des conséquences de la possibilité entraperçue. La somme infinie de ces décisions constitue peu à peu la vérité du projet, ou plus particulièrement son Idée, et conduit finalement à la production d'un habitat inattendu aux yeux mêmes de leurs auteurs.

Appliqué au domaine de l'architecture, le volet éthique de la philosophie d'Alain Badiou fournit ainsi les concepts adéquats pour repérer et reconnaître dans l'histoire et dans la pratique quotidienne du projet d'architecture des « séquences » et des “moments,” éminemment singuliers, où quelques-uns s'affranchissent des déterminations culturelles qui pèsent arbitrairement et conventionnellement sur la production de l'habitat pour inventer une architecture, une manière de produire l'habitat, inédite au regard de l'histoire de l'architecture ou de ses auteurs. Ce faisant, il permet d'attester qu'il y a eu des vérités en architecture, et autorise à penser qu'il peut y en avoir encore.

## Conclusion

L'œuvre philosophique d'Alain Badiou dispose, à nos yeux, les catégories fondamentales d'une authentique anthropologie des révolutions. Tandis que l'anthropologie classique se donne les concepts adéquats pour révéler les structures sous-jacentes de faits culturels qui se caractérisent par leur permanence, la philosophie badiouienne ouvre à une analyse des séquences historiques ou des moments existentiels, proprement révolutionnaires, qui impliquent un bouleversement des structures et des systèmes en vigueur, et conduit à leur rénovation. Mais, si le motif principal de la philosophie d'Alain Badiou est, comme nous y avons insisté, de comprendre la genèse des vérités pour mieux en manifester l'existence, il reste possible, en passant de la description à la prescription, de dériver de ses thèses des « maximes » susceptibles d'orienter une pratique militante de la science, de l'art, de la politique, de l'amour, et enfin du projet d'architecture.

Dans la conclusion de *Logiques des mondes*, Alain Badiou énonce cette “première directive philosophique” qui s'adresse moins au sujet constitué qu'aux candidats sujets: “Prends soin de ce qui naît. Interroge les éclats, sonde leur passé sans gloire. Tu ne peux espérer qu'en ce qui inapparaissait.”<sup>[6]</sup> Cette directive invite tout un chacun à guetter activement l'événement à venir. Or, tout événement, au dire d'Alain Badiou, provient d'une partie des situations ou des mondes dénommée le site événementiel. Le site événementiel, qualifié par ailleurs d'au bord du vide et de fondateur, est le lieu où se tiennent les multiples ou les objets qui appartiennent de fait à une situation ou un monde, mais n'y comptent pour rien ou n'y apparaissent pas. La “première directive philosophique” contient donc une recommandation implicite, celle de côtoyer le vide et de prendre garde à l'inexistant. En architecture, cela veut dire simplement prêter attention aux formes et aux choses qui, dans l'histoire de l'habitat (procédure étendue) ou dans les termes d'une commande (procédure restreinte), passent pour n'avoir aucune importance ni aucune pertinence. C'est, finalement, aux formes exclues des registres conventionnels et aux choses omises par les spécifications courantes qu'Alain Badiou nous enjoint de nous intéresser dès à présent. Ceci, ultimement, pour avoir la chance de vivre, comme sujet, l'exaltation d'une séquence ou d'un moment générique d'architecture.

## NOTES

[1] Françoise Choay, *Pour une anthropologie de l'espace* (Paris: Seuil, 2006), 113-14.

[2] Ibid., 114.

[3] Alain Badiou, *L'être et l'événement* (Paris: Seuil, 1988); Alain Badiou, *Logiques des Mondes: L'être et l'événement*, 2 (Paris: Seuil, 2006).

[4] Alain Badiou, *Le Siècle* (Paris: Seuil, 2005), 227.

[5] Badiou, *Logiques des Mondes*, 433-36.

[6] Badiou, *Logiques des Mondes*, 529.

### Références

Badiou, Alain. *L'être et l'événement*. Paris: Seuil, 1998.

Badiou, Alain. *Petit manuel d'inesthétique*. Paris: Seuil, 1998.

Badiou, Alain. *Le Siècle*. Paris: Seuil, 2005.

Badiou, Alain. *Logiques des Mondes: L'être et l'événement*, 2. Paris: Seuil, 2016.

Choay, Françoise. *Pour une anthropologie de l'espace*. Paris: Seuil, 2005.



[Blog at WordPress.com.](https://badioustudiesjournal.org/renaud-pleitinx/)